

Sondage OpinionWay pour CFTC – Santé Sociaux

Emploi à domicile : la deuxième source d'emplois en France est mal valorisée

Les particuliers employeurs sont fiers de contribuer à l'emploi mais reconnaissent la précarité de leurs salariés

- Près de la moitié des Français (45%) a déjà fait appel à des services à domicile,
- Un tiers des particuliers employeurs revendique de soutenir la croissance en créant de l'emploi,
- Les particuliers employeurs font face à la complexité de gérer des salariés : seuls 40% savent qu'ils sont responsables du suivi de leur santé,
- Plus de huit sur dix sont conscients que les emplois à domiciles sont précaires... tout en contribuant à cette précarité, en favorisant souvent les arrangements sans contrat de travail.

Paris, le 9 janvier 2017 - CFTC Santé Sociaux, la fédération des métiers de la santé et des services à la personne, dévoile aujourd'hui **les résultats de l'étude « Les Français et les particuliers employeurs »**, réalisée par OpinionWay.

Avec **1,5 million de salariés**, l'emploi à domicile est le deuxième employeur de France derrière l'artisanat (**2 millions de salariés**). Ce secteur comporte de grands paradoxes. Alors que les Français confient leurs biens les plus précieux aux employés à domiciles (leurs enfants, leur maison...) ils n'ont pas une grande image de ces métiers et compétences, et contribuent à leur précarité.

Les Français, fiers d'être patrons

Près de la moitié des Français a déjà fait appel à des services à domicile (45%). Au près de ces particuliers employeurs, les services de ménage et repassage sont les plus populaires : 23% des Français y ont déjà fait appel, devant l'aide à domicile (20%) les petits travaux de jardinage ou bricolage (19%). Les services destinés aux enfants sont également très populaires : 17% des Français ont eu recours à la garde d'enfant organisée. Pour chaque catégorie de services, les particuliers employeurs sont particulièrement satisfaits, avec un taux moyen de satisfaction de 80%.

Quelles sont les motivations ? Sans surprise, il s'agit en priorité de déléguer à un expert des tâches que l'on n'est pas en mesure d'effectuer soi-même (36%) et de se décharger des tâches qu'on n'aime pas faire (35%). Pour 24% des Français, les services à domicile sont une bonne façon de libérer du temps pour leur vie familiale et professionnelle. **Mais près de 1/3 des particuliers employeurs expriment même une certaine fierté : ils revendiquent de soutenir la croissance en créant de l'emploi (31%)**. En revanche, le coût reste un obstacle majeur pour 52% des Français. Tous ne peuvent s'offrir des services à domicile.

Les services à domicile en mal de reconnaissance

Horaires variables, déplacements multiples, changement fréquent d'employeur, les métiers des services à domiciles ne sont pas sécurisants pour les professionnels. Les Français en sont conscients : **ils estiment que les salariés à domicile occupent souvent des emplois précaires (84%, dont 25% tout à fait)** et que ces personnes n'obtiennent souvent pas la reconnaissance qu'elles mériteraient pour leur travail (81%).

Mais si les Français conçoivent les difficultés que rencontrent les personnes salariées à domicile, ils remettent toutefois en cause leurs compétences et leur motivation. Ils déclarent en effet que ces personnes occupent ces emplois « faute de mieux » (77%) et qu'elles sont peu diplômées (72%). Seuls 29% des personnes interrogées estiment qu'elles occupent ce type d'emploi par vocation.

Les Français contribuent-ils à cette précarité ?

Très régulièrement, les parties se contentent de s'arranger à l'oral, sans signer de contrat de travail écrit : 29% des gardes d'enfant organisées et 40% des aides à domiciles se font sans contrat de travail.

L'étude met également en lumière un décalage sur la rémunération, entre ce que les particuliers employeurs perçoivent comme un salaire correct pour leurs salariés et ce qu'ils accepteraient réellement pour le même travail. Si 9 particuliers employeurs sur 10 (90%) ont le sentiment de bien rémunérer leurs salariés, seuls 80% accepteraient le même salaire pour réaliser ce travail.

Les particuliers face à leurs responsabilités de patron

Dans le cadre des relations entre particuliers et salariés, seuls 60% des employeurs estiment connaître leurs droits et devoirs. 40% d'entre eux ignorent même qu'ils sont responsables du suivi de la santé de leurs salariés.

Lorsqu'une décision difficile est nécessaire, les particuliers employeurs sont peu sûr d'eux : seuls 49% se sentent capable de négocier à l'amiable la fin du contrat. Ainsi, les particuliers employeurs semblent ne pas avoir conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de la loi, à l'image de toute entreprise classique. Pourtant, les risques juridiques sont les mêmes.

« Les services à domicile sont un secteur majeur de l'emploi en France, avec 3,5 millions de particuliers employeurs, majoritairement satisfaits, qui sont fiers de contribuer à l'effort national de l'emploi (pour un tiers d'entre eux). A la CFTC Santé Sociaux, nous souhaitons mettre en lumière les vocations de ces métiers de services, qui facilitent la vie des Français au cœur de leur foyer. » déclare **Jean-Marie Faure, Président de la CFTC Santé Sociaux.**

[Pour télécharger les résultats complets de l'étude, cliquez ici](#)

Méthodologie : L'étude « Les Français et les particuliers employeurs », réalisée par OpinionWay pour CFTC-Santé Sociaux, est destinée à comprendre et analyser l'attitude et les connaissances des Français sur l'emploi à domicile.

Cette étude a été réalisée auprès d'un échantillon de 1019 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Les interviews ont été réalisées les 31 août et 1er septembre 2016.

Pour plus d'information sur la CFTC Santé Sociaux : [visitez le site](#)

Contact presse :

Rumeur Publique : Sophie Noel – sophie@rumeurpublique.fr / 01 55 74 52 13